

COLLABORATEUR

Seydou TRAORE
AVOCAT À LA COURNOS RÉFÉRENCES :
(à rappeler dans toute correspondance)

VOS RÉFÉRENCES : 615/1299/09/IB/AID

AFFAIRE :

Monsieur le Directeur Général
Office National des Télécommunications
(ONATEL)OUAGADOUGOU

Ouagadougou, le 31 Décembre 2010

ONATEL

#

Secrétariat Juridique

OBJET : Assemblée Générale Mixte
du 29 Décembre 2010

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, le résultat des votes lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 décembre 2010. Le décompte des voix s'est fait sur la base d'un nombre total de 2.847.260 actions ;

1 ^{ère} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,96%
2 ^{ème} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,99%
3 ^{ème} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,53%
4 ^{ème} Résolution : Adoptée à l'unanimité
5 ^{ème} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,99%
6 ^{ème} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,75%
7 ^{ème} Résolution : Adoptée à la majorité de 99,99%

Nous avons enregistré 67 bulletins de vote dont trois (03) nuls pour vote double et bulletin blanc. Vous trouverez ci-joint un tableau détaillé dudit résultat. Le procès verbal de l'Assemblée Générale vous sera transmis ultérieurement.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à mes sentiments distingués.

Maître Issouf BAADHIO

Avocat à la Cour

Bâtonnier de l'Ordre



Résultat des votes AGM du 29 Décembre 2010

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1ère résolution	2846160 soit 99,96 %	0	1100 soit 0,04 %
2e résolution	2847135 soit 99,99 %	20 soit 0,00 %	105 soit 0,00 %
3e résolution	2834036 soit 99,53 %	513 soit 0,02%	12711 soit 0,45%
4e résolution	2847260 soit 100 %	0	0
5e résolution	2847201 soit 99,99 %	0	59 soit 0,00 %
6e résolution	2840179 soit 99,75 %	0	7081 soit 0,25 %
7e résolution	2847167 soit 99,99 %	0	93 soit 0,00 %